



Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
Membre de la Commission des Finances,
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBÉRTÉ – ÉGALITE - FRATERNITÉ

Sarre-Union, le 11 mai 2020

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministère de de l'économie et des finances
jennifer.pizzicara@cabinets.finances.gouv.fr

Objet : situation de nos brasseries françaises

Monsieur le Ministre,

Ce courrier a pour objectif de vous alerter au sujet du secteur de la brasserie française qui se trouve actuellement en très grande crise.

C'est ainsi que je souhaiterais vous relayer des difficultés que rencontrent sur l'ensemble du territoire national en général et sur ma circonscription en particulier les brasseries et ceci quelle que soit leur taille. En effet, depuis la fermeture totale des cafés, des restaurants et des discothèques, le secteur de la brasserie n'arrive plus à écouler sa production et il faut lui apporter une aide spécifique au-delà des mesures générales déjà prises.

Fort légitimement, le secteur viticole a bénéficié de mesures significatives et il est important que votre gouvernement puisse en faire de même pour le secteur de la brasserie dont le rôle est également stratégique pour notre pays. J'ai eu l'occasion d'échanger avec bon nombre de brasseurs qui appellent à l'aide pour sauver leurs entreprises et les emplois qu'elles représentent.

Les conditions de la reprise seront déterminantes pour redresser durablement ce secteur de notre économie française et ceux qui en dépendent. C'est ainsi qu'un plan de relance fort devra accompagner la reprise du secteur des cafetiers, hôteliers et restaurateurs et du secteur touristique, en permettant notamment de :

- Exonérer des charges patronales et de production pour 2020 (CFE, CVAE, etc.)
- Prolonger les aides et le chômage partiel au-delà de la fin du confinement. Les aides à la trésorerie et la suspension des charges n'auront été utiles que si les entreprises sont en capacité de reprendre leur activité et de les rembourser. Il faudra nécessairement étaler le remboursement du PGE sur plusieurs années.
- Adapter le taux de TVA pour le CHR en le portant à 5,5 % de manière temporaire sur l'ensemble des produits alimentaires.
- Aider à la destruction des stocks de bière.

- Redéployer un dispositif spécifique d’amortissement existant dans la loi Macron de 2015.
- Prendre en charge par les assurances une partie des pertes d’exploitation.

En espérant que vous comprendrez l’enjeu majeur de venir en aide spécifiquement à ce secteur, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l’assurance de ma respectueuse considération.



Patrick HETZEL